

Au personnel de Mestdagh

## Mestdagh: des conventions collectives enfin signées ?

Mercredi et jeudi dernier, les organisations syndicales et les patrons de Mestdagh se sont retrouvés à nouveau autour de la table des négociations. Après plus de 24 heures de négociations sur ces deux journées, nous espérons avoir un texte qui pourrait être transformé en convention signée. Vu la lenteur de la direction sur la rédaction des textes, les textes dits définitifs ne nous ont pas encore été remis. On nous les promet endéans les 24 heures... on verra si la direction tient parole et si elle retranscrit correctement ce qui était sur table. Les organisations syndicales reliront durant le week-end ces projets de CCT. Si tout va bien, c'est-à-dire si la direction - ce serait une première - retranscrit le contenu des discussions correctement, nous pourrions signer dès mercredi prochain.

### *Que retenir de ces dernières heures de négociations ?*

- La direction se moque du personnel. Votre bien-être au travail et votre futur n'ont que peu d'importance. Leur seule 'leitmotiv' : réaliser des économies à tout prix. Nous doutons de plus en plus que le plan tel qu'il est pensé amènera un retour du chiffre d'affaires dans les magasins, tant fonctionner correctement dans les magasins sera difficile avec l'organisation du travail telle que la direction le pense, et le volume des travailleurs qu'elle dédicacera à chaque magasin.

### *Néanmoins, quelques avancées engrangées ce jour :*

- La prime de polyvalence de € 300 ne sera finalement pas proratisée pour les temps partiels. En pratique donc, ils accéderont à la prime forfaitaire comme les temps plein.
- Les primes d'entreprise soumises à indexation seront dorénavant indexées en même temps que les salaires du secteur, et non plus avec deux ans de retard comme c'était le cas jusqu'à présent.
- Les adjoints, lorsqu'ils remplaceront le directeur de magasin, le feront essentiellement à l'intérieur de leurs 36 heures/semaine. Ils ne seront donc pas considérés comme personnel de direction et de confiance dans cette hypothèse. En d'autres termes, s'ils doivent faire des heures supplémentaires, elles seront payées dès lors qu'elles feront l'objet d'un accord préalable du district.
- Les gérants qui partiront en RCC verront l'avantage de leur véhicule valorisé dans leur salaire de référence pour le calcul du complément RCC.
- Maintien de la réduction de 5% sur les achats pour les personnes en RCC.



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeur responsable : Myriam Delmée | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles



SETCa  
FGTB

Vous trouverez peut-être que la moisson reste bien maigre pour 24 heures de négociations... Nous sommes bien d'accord avec vous. L'intransigeance de la direction, voire la méconnaissance du fonctionnement des magasins pour certains d'entre eux est ce qu'elle est, et nous le regrettons. La direction attendra de vous l'excellence là où la médiocrité de la direction aura souvent été patente lors des négociations. C'est la détermination de vos délégués SETCa qui a fait la différence à bien des moments.

#### *Et maintenant ?*

L'histoire ne se finit pas comme ça, que du contraire, les challenges arrivent : relire les conventions, les signer, les déposer dans les temps auprès du ministre concerné afin que, dès janvier, les mesures du plan de restructuration prennent leurs pleins effets.

Comme tout au long du processus de négociations, vos délégués SETCa seront à vos côtés pour faire respecter vos droits dans le cadre des départs, mais aussi dans le cadre de l'application de la nouvelle organisation du travail, de manière à ce que chacun puisse avoir un travail le plus digne et le plus faisable possible dans l'entreprise. C'est une étape importante qui sera franchie mercredi prochain. Nous serons toujours à vos côtés quelles que soient les difficultés que vous rencontrerez.

*Ensemble, on est plus forts !*

*Catherine, Myriam et vos délégués SETCa-BBTk*



Syndicat des employés, techniciens et cadres  
[www.setca.org](http://www.setca.org)